



COLLÈGE PONSARD

DECLARATION HSE

(Heures Supplémentaires Effectives au titre des projets et actions diverses)

Un **état mensuel** des vacations pour vos enseignements doit être remis à la signature du chef d'établissement toutes les fins de mois (vers le 28 de chaque mois ou à certaines dates).

Sont concernés : tous les professeurs vacataires, titulaires, AED, documentaliste, CPE...

Rappel : Ne seront payées que les heures *faites effectivement*, en cas d'absence vos heures ne seront pas payées mais pourront être rattrapées et comptabilisées ultérieurement.

P. BONTE

NOM Prénom : _____
Discipline : _____

MOIS DE :			
Classes concernées	Horaires (avec jours et heures)	Nombre Heures Effectuées	Remarques, projet

TOTAL des Heures : _____

Je certifie sur l'honneur de la véracité des renseignements ci-dessus.

Date et signature :

<p><u>Visée du Chef d'Etablissement :</u></p> <p>P. BONTE</p>
--